

**Délibération n° 93 du 3 avril 2008**  
**Complétant la liste d'experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal**

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la partie législative du code du sport, notamment ses articles L.232-5, L.232-18 et L.241-6,

Vu la partie réglementaire du code du sport, notamment ses articles R.241-11 et R.241-12 ainsi que l'article 17 du règlement disciplinaire type de lutte contre le dopage des animaux des fédérations sportives agréées qui lui est annexé,

Vu la délibération n° 31 du 8 mars 2007 Proposant une liste d'experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal,

Sur proposition du directeur des analyses,

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : Les personnes dont les noms suivent sont agréées en qualité d'expert pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal :

- M. François ANDRÉ
- M. Michel AUDRAN
- M. Michel BECCHI
- M. Jean-Claude TABET

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée le 3 avril 2008 avec la participation de M. Pierre BORDRY, président, et de MM. Claude BOUDENE, Jean-Michel BRUN, Laurent DAVENAS, Daniel FARGE, Sébastien FLUTE, Jean-Pierre GOULLE et Michel LE MOAL, membres.

Le Président,  
Pierre BORDRY